

MAIRIE DE
HOTOT-EN-AUGE

14430



Tél : 02 31 79 06 26

Mairie.hototenaugue@laposte.net

Bulletin Municipal 2024



Marc Gautron 1er prix adulte

Honorine Hemery Tarray
1er prix jeunesse





EDITO

Madame, Monsieur, chers administrés,

Nous allons commencer cette nouvelle année 2024 par le recensement qui se déroulera du 18 janvier au 17 février. L'agent recenseur pour effectuer ce travail est Chantal Cointre je vous la présenterai lors de la cérémonie des vœux de Hotot le 20 janvier.

Nous allons sécuriser l'arrêt du bus du ramassage scolaire au lieu dit le Desert par la pose d'un luminaire alimenté en photovoltaïque. En effet les voitures sur cette route des trois mares roulent vite et l'hiver dans la nuit les enfants sont en danger.

Le chemin pédestre du lieu gentil après débroussaillage, nettoyage, restauration de la mare est maintenant ouvert aux promeneurs. Des barrières en bois ont été installées à chaque entrée ou sortie des chemins pédestres afin d'éviter le passage de certains engins qui détériorent ces dits chemins.

Je suis toujours disponible pour vous rencontrer à la mairie aux heures d'ouverture ou sur rendez vous.

Je vous souhaite à toutes et tous une belle année 2024.

SOMMAIRE

Bornes incendies
 Poubelles et incivilités
 Radar pédagogique
 Cimetières
 Noël des enfants
 Questionnaire mobilité
 Les amis des marais de la Dives
 Repas communal
 Concours photo
 Histoire de la commune
 Association HOTOT en Fête
 Panneau pocket
 Etat civil
 Renseignements pratiques



En 2017 pour répondre au règlement départemental du SDISS, la commune a pris un arrêté décidant de concrétiser sa défense externe contre l'incendie (DECI)

Les 14 bornes incendies de la commune sont répertoriées dans un document transmis au SDISS et contrôlées tous les 3 ans.

Suite au contrôle de cette année, le SDISS nous demande d'aller plus loin en établissant le schéma communal de DECI. Cela consiste à faire le recensement exhaustif de tout le bâti de la commune, de le classer par catégories de risques incendie, de vérifier la protection de ce bâti selon les règles du SDISS et enfin de proposer les besoins correctifs si besoin.

Les besoins de mettre en place des réserves incendie complémentaires sont réels puisqu'une partie de nos bornes incendie ne rentre pas dans les normes du SDISS qui demandent un débit de 30m³/heure

Le conseil municipal a décidé de confier cette étude à l'entreprise Ménard Hydrants spécialisée dans ce domaine qui avec notre aide a déjà commencé le recensement et va poursuivre ses travaux en ce début d'année



POUBELLES ET INCIVILITES

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagère (TEOM) a augmenté d'environ 30% en 2023. , augmentation que l'on retrouve sur la taxe foncière. (Augmentation des charges d'incinération et de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes)

Déchets alimentaires :

A partir du 1^{er} janvier 2024 : La réglementation va dans le sens de la généralisation du tri et de la valorisation des déchets alimentaires sur tout le territoire français.

NCPA propose aux habitants des composteurs individuels à venir retirer à l'accueil de la déchetterie de Périers-en-Auge sur rendez-vous au 02 31 28 10 25.

Points de regroupements :

Les points de regroupements sont réservés aux habitants qui ne bénéficient pas de la collecte en porte à porte.

- Chemin de l'Église aux habitants du chemin du Lieu Gentil et son impasse ainsi que l'impasse des Druants de manière temporaire.

- Chemin du domaine aux habitants du chemin du domaine et du chemin de l'Acculas.

Ces points ne sont en aucun cas une déchetterie, cela génère des problèmes de nettoyage et pensez aux riverains qui subissent ces dégradations de leur cadre de vie. Tout dépôt *sauvage* est passible d'amende allant jusqu'à 1 500 €.



Pour répondre à la demande des riverains de la rue du Bac et ceux du chemin de l'église qui alertaient le conseil municipal, par le dépôt d'une pétition en mairie, de la dangerosité de la circulation à ces endroits, le conseil municipal a décidé de mettre en place un **radar pédagogique** de manière temporaire à titre de test afin de relever le nombre de véhicules passants et les vitesses enregistrées.

Ce test s'est déroulé du 22 septembre au 29 octobre 2023 et vous en avez tous été témoins.

23391 véhicules ont été contrôlés route du Bac :

- ◆ **90 %** (21873)roulaient entre 0 et 70 KM/H (38 % en dessous de 50 KM/H et 52% entre 50 et 70 KM / H)
- ◆ **8%** (2199)roulaient entre 71 et 80Km/h
- ◆ **2%** (654)roulaient entre 81 et 90 km/H
- ◆ **0.08%** (213)roulaient au dessus de 90 Km/h

1545 véhicules ont été contrôlés chemin de l'église entre le 18 et 29 octobre : 5 véhicules ont été contrôlés entre 50 et 60 Km/h

En dehors des relevés de vitesse il faut retenir qu'environ 1900 véhicules circulent chaque jour rue du Bac et 250 chemin de l'église



A noter que ces chiffres intègrent les passages des riverains qui dans leur vie quotidienne empruntent ces voies contribuant ainsi à augmenter le nombre de passages contrôlés.

Le conseil municipal face à ces constats a décidé de ne pas prendre de mesure coercitive envers 90% des conducteurs qui, même si l'on est souvent au dessus de 50 km/H, roulent raisonnablement sur cet axe en ligne droite de la route du Bac tout en regrettant vivement que 10 % de conducteurs inconscients représentent par leur conduite un danger pour tous, cependant un renforcement de la signalisation verticale est à l'étude La position du conseil municipal est la même concernant le chemin de l'église pour lequel il n'existe pas, à son sens ,de problème.

CIMETIERES

L'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction de produits phytosanitaires, à partir du 1er juillet 2022, dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme les cimetières, stades et autres lieux de vie.

Depuis cette date, il n'est plus possible d'utiliser des pesticides dans les cimetières.

Ce rappel de la réglementation pour vous sensibiliser sur le fait que oui, il est possible de voir maintenant des mauvaises herbes autour des concessions et dans les allées de nos cimetières.

L'équipe municipale fait son maximum pour maintenir ces lieux les plus propres possibles.

Cependant, et pour rappel, nous devons tous entretenir autour des concessions de nos défunts.





La troisième édition de l'arbre de NOËL en association avec Beuvron en Auge et Victot-Pontfol fût une réussite. Le spectacle " Léon l'enfant de NOËL " de David Jonquière a fasciné les enfants et leurs parents.

Tous furent émerveillés de voir arriver le père NOËL sur un sulky par la voie des Coulou.



QUESTIONNAIRE MOBILITE

De manière à mieux connaître vos habitudes de déplacement et afin de pouvoir alimenter la réflexion de NCPA sur la politique d'aménagement en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle, nous vous proposons un questionnaire à remplir.

Ce questionnaire est à remettre en Mairie avant le 15 février.

Merci de participer.

LES AMIS DES MARAIS DE LA DIVES

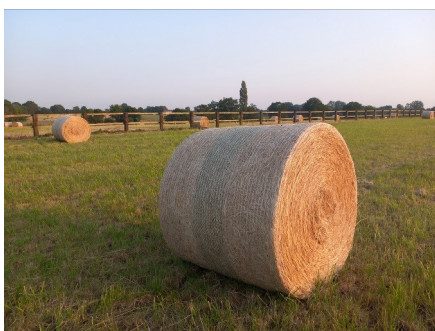
Journée du 3 juin avec les amis des marais de la Dives

De nombreux participants pour cette journée de découverte de notre espace naturel, grâce à l'association des amis des marais. Des promenades, des conférences et des expositions, des ateliers de fabrications de nichoirs ont jalonné cette journée.

Boucle du RADIER le 3 juin 2023.

Randonnée avec ramassage des déchets sur 7 km.

Nous avons découvert des insectes, oiseaux, plantes et oiseaux dont voici la présentation de quelques uns: comme l'abeille noire, le bombyle, le Bourdon champêtre. Des libellules : Caloptérix éclatant Caloptéryx vierge, Agrion jovencelle, Libellule Déprimée, Orthétrum réticulé.



Des Papillons : Argus azuré, Tircis, Vulcain.

Des oiseaux : Grande Aigrette, Buse variable, Cigogne, Cygne tuberculé, Etourneau sansonnet, Faucon crécerelle et plein d'autres.

Des herbacées comme : Achillée millefeuille, la Bardane, la Benoîte, grande Berce, Brionne, Grande Consoude, la Menthe aquatique, la Véronique ...

Le conseil municipal était ravi de vous rencontrer le 2 juillet dans la salle des fêtes de Cléville. Quarante vingt dix hototais étaient présents. L'attraction de ce repas était le vote de sa photo préférée, hormis bien entendu le plaisir de se retrouver, voire faire de nouvelles rencontres.

Nous remercions les bénévoles permettant le bon fonctionnement de cette journée.



CONCOURS PHOTO



Lors du repas communal ont été exposées les 35 photos reçues sur notre site. Vous pouvez admirer en première page les deux photos primées lors du vote organisé ce jour là.

Il s'agit des 1er prix adulte et 1er prix jeune.

Vous pouvez admirer tout au long de ce bulletin quelques autres propositions des photos de ce concours.

Merci aux participants de cette toute première édition.



HISTOIRE DE LA COMMUNE



HOTOT vient du scandinave « **Haug** » : le domaine et « **topt** » : la hauteur.

L'église de Hotot en Auge date du début du second millénaire.

En visitant celle-ci nous découvrons un gisant du XIII^{ème} siècle, représentant une femme couchée, couronnée de fleurs et tenant une boule dans ses mains jointes. Ses pieds reposent sur un dragon.

Il s'agit sans doute de Luce de Coulonges, mariée à Robert de Hotot, en 1242. Elle a laissé une grande réputation de sainteté et de bienfaisance, on la nomme Sainte Luce.

Une anecdote dit que jetée à l'extérieur de l'église lors de la révolution, elle revint d'elle-même à sa place.

Hotot en Fête : c'est parti !

Grâce au soutien et à l'accompagnement de l'équipe municipale, **Hotot en Fête, le nouveau comité des fêtes de Hotot-en-Auge**, a été créé en avril 2023.

La **1^{ère} fête du Village organisée en septembre dernier** a permis à une centaine d'habitants de se retrouver sur la place de l'Eglise et de passer un moment festif autour d'un pique-nique. *Une très belle journée à renouveler en 2024 !*

D'autres animations ont également été mises en place telles que :

- **Le café littéraire**, club de lecture animé par Christine Vaisman qui vous accueille dans la salle de la mairie chaque 3^{ème} mardi du mois.
- **Le club de cartes et jeux de société**, animé par Fabrice Baudu et qui se déroule 1 samedi sur 2 dans la salle de la mairie.
- **Un concours de dessins de Noël**, ouvert à tous. Les dessins sont exposés à l'Eglise jusqu'au 7 janvier 2024, et les habitants sont invités à désigner leurs dessins préférés. Les lauréats seront récompensés lors de la cérémonie des Vœux du Maire le 20 janvier.



!! Save The Date !!

Nous sommes heureux de convier l'ensemble des habitants de Hotot à une Soirée Paëlla, le samedi 17 février 2024 à la salle de fêtes de Beuvron en Auge. Nous espérons vous y retrouver nombreux ! (sur réservation obligatoire, plus d'infos sur le flyer joint à ce bulletin municipal)

D'autres projets sont en cours de réflexion, comme un concours de pétanque et jeux extérieurs au printemps ou été 2024, l'organisation de balades à pied pour découvrir la région...

Tous ces événements et animations ne pourraient avoir lieu sans l'aide et l'implication des bénévoles de la commune, un grand merci à eux !

Pour tous renseignements et suggestions, ou si vous souhaitez vous impliquer avec nous, n'hésitez pas à contacter l'association : hototenfete@gmail.com et à visiter la page Facebook Hotot en Fête.



On parle souvent de l'enchantement des livres. On ne dit pas assez qu'il est double. Il y a l'enchantement de les lire et il y a celui d'en parler.

Amin Malouf – Les désorientés ...

Rêver, s'évader, apprendre, se détendre, sont les valeurs très positives de la lecture. Le café littéraire de Hotot, contribue à faire de la lecture un plaisir partagé.

Présenter un livre ou ne pas en présenter, juste écouter les échanges. Parler des ouvrages appréciés comme de ceux qui ne l'ont pas été. Tout le monde est bienvenu. Les grands lecteurs comme ceux qui lisent plus rarement et souhaitent justement découvrir de nouveaux livres, chacun vient avec sa propre sensibilité, ses propres sujets et c'est ce qui vous permet, au café littéraire, de découvrir des livres auxquels vous n'auriez jamais songé.

Rejoignez-nous le 3^{ème} mardi de chaque mois à 17h salle de la mairie

PANNEAU POCKET

La commune de Hotot en Auge s'est abonnée à Panneau Pocket le 19 décembre 2022.

PanneauPocket est une application mobile simple et efficace permettant à tous les citoyens d'être informés et alertés en temps réel des événements de leur commune.

L'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de **10 800 collectivités équipées**. Mairies, Gendarmeries, Intercommunalités, Ecoles, RPI des enfants, Syndicats des eaux ... les citoyens retrouvent leur vie locale dans une seule et unique application sur leur smartphone. Votre population reçoit en temps réel les notifications des actualités de leur territoire : **c'est l'information qui va vers l'habitant**.

PanneauPocket est disponible sur tous les téléphones Android et Apple. Pour l'obtenir, il vous suffit de vous rendre sur soit : PlayStore. AppStore.

Vous pouvez y trouver par exemple :

- Les dates de fermetures des routes pour travaux quand la Mairie est au courant
- Les dates de fermetures de la Mairie (congés).
- Les informations pour les activités sur la commune.

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre commune en 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite si votre téléphone vous demande de verser une somme d'argent sur "passez cette étape"

ETAT CIVIL

Naissances : 12 avril : Martin BONY

7 Décembre : Julia COUDEVILLE

Mariages : 24 juin : Frank SENEZ et Adeline CHEVALLIER

16 septembre : Dimitri LUNEL et Cécile MAUCOUR

Décès : 21 mars : Mme Brigitte CARBON

22 mars : Mr Georges HUCKERT

7 novembre ; Mr Antoine REFFO

RENSEIGNEMENT PRATIQUE

Les numéros utiles :

Cabinet de recours médical

6, avenue des Dunettes à Cabourg. Ouvert tous les jours sauf le mardi de 14 h à 21 h sans rendez-vous.

Renseignements : www.recoursmedicalcabourg.fr

Point info 14 Dozulé

02 31 73 00 75

pointinfo14-dozule@normandiecabourgpaysdauge.fr

Passeport et carte d'identités s'adresser dans les mairies équipées : Mezidon, Lisieux, Dives, Caen, Pont l'Evêque.

Permanence de la mairie :

Le lundi de 10H30 à 12H00

Le mercredi de 15H00 à 18H00

Telephone : 02 31 79 06 26

Mail : mairie.hototenaugelaposte.net

Site internet : <https://hotot-en-auge.jimdofree.com/>